



Confédération des
Institutions Financières
Afrique de l'Ouest

TERME DE REFERENCE

**ACQUISITION DE DEROULEURS AU PROFIT DU PROJET « RESILIENCE DES
FEMMES ET DES JEUNES FACE AUX EFFETS DU CHANGEMENT
CLIMATIQUE/NEXUS HUMANITAIRE DEVELOPPEMENT ET PAIX »**

© Décembre 2024

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION DE LA CIF	3
II. OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
III. COMPOSITION ET PRESENTATION DU DOSSIER DE SOUMISSION	3
IV. CRITERES DE SELECTION.....	3
V. METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT	4
VI. CONDITIONS D'EXECUTION DU MARCHE.....	4
VII. DELAI DE DEPOT ET DE VALIDITE DES OFFRES.....	4

I. PRÉSENTATION DE LA CIF

La Confédération des Institutions Financières d'Afrique de l'Ouest (CIF) regroupe la Faïtière des Caisses Populaires du Burkina (FCPB) ; la Faïtière des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel du Bénin (FECECAM-BENIN); la Faïtière des Unités Coopératives d'Epargne et de Crédit du Togo (FUCEC-TOGO) ; l'Union des Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit du Mali (KAFO JIGINEW) ; le Réseau des Caisses d'Epargne et de crédit du Mali (NYESIGISO) et l'Union des Mutuelles du Partenariat pour la Mobilisation de l'Epargne et le Crédit Au Sénégal (UM-PAMECAS).

La CIF a été agréée le 17 décembre 2007 par arrêté N°2007/747/MEF/SG/DGTCP/DMF et est inscrite au registre des institutions mutualistes et coopératives du Burkina sous le numéro A-13070367.

II. OBJET DE LA CONSULTATION

Pour les besoins de communication sur le projet « résilience des femmes et des jeunes face aux effets du changement climatique/nexus humanitaire développement et paix », la CIF souhaite commander la conception et l'impression de 72 dérouleurs dans les meilleures qualités qui soient.

III. COMPOSITION ET PRESENTATION DU DOSSIER DE SOUMISSION

Les fournisseurs intéressés par la présente offre sont priés de faire parvenir leur proposition par mail à l'adresse indiquée au titre **VII**.

Le dossier de soumission doit comporter les parties suivantes :

- la présentation du soumissionnaire avec l'attestation d'installation légale et de régularité fiscale ;
 - la description technique du dérouleur précisant le format, le support du socle et le support d'impression ;
- l'offre financière précisant le coût de la conception, le coût d'impression et montage.

Le dossier doit indiquer le délai de livraison.

IV. CRITERES DE SELECTION

Le marché sera attribué au prestataire suivant les conditions de passation des marchés de la CIF. Sur la base des dossiers fournis, la Direction Générale de la CIF procédera sous sa propre responsabilité et sans obligation de la présence des soumissionnaires ou leurs représentants, à une classification des candidatures en attribuant une note selon les modalités ci-après :

Rubrique	Note
Non-Conformité à la description technique minimum du matériel recherché	Eliminatoire
Compétitivité technique (qualité du matériel)	30 points
Compétitivité de l'offre financière	50 points
Délai de livraison	20 points
Total	100 points

V. METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT

Le dépouillement des offres sera réalisé par une commission désignée par la CIF.

VI. CONDITIONS D'EXECUTION DU MARCHÉ

Les délais annoncés par le soumissionnaire dans son offre auront une valeur contractuelle, et la **livraison du matériel devra être effectuée à la Faïtière des Caisse Populaire du Burkina (FCPB).**

Tout retard de livraison dont la cause est imputable à l'adjudicataire donne droit à la CIF d'annuler la commande et exiger le remboursement en totalité des sommes éventuellement avancées.

En faisant parvenir son offre, le soumissionnaire accepte les présentes conditions d'exécution du marché.

VII. DELAI DE DEPOT ET DE VALIDITE DES OFFRES

Les offres rédigées en langue française conformément aux orientations du titre IV ci-dessus doivent être envoyées **par mail à l'adresse offres@cif-ao.org au plus tard le jeudi 19 décembre 2024 à 16H00 GMT**

Le délai de validité des offres des prestataires est de soixante (60) jours à compter de la date limite de réception par la CIF.

NB : La CIF se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel d'offres sans obligation de s'en justifier auprès des soumissionnaires.

Ouagadougou, le 10 décembre 2024

Le Directeur Général



Mathieu SOGLONOU

